

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le treize octobre deux mil vingt trois à 20 h 30, suivant convocation en date du six octobre deux mil vingt trois, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BELLET Béatrice, Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr MONTHEIL Jean-Pierre,

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mr VERHLEST Eduard à Mr BOUTY Serge
Mme CYRILLE D'HOOP Aurore à Mme BOUR Coline

Membre absent : Mr LEROUSSEAUD Sébastien

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2023

Secrétaire de séance : Mr CHASSAGNE Yannick

Délibération 2023/054 en date du 13 octobre 2023

Nettoyage des vitres de la mairie et de la salle des fêtes : étude de proposition

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il serait nécessaire de faire procéder au nettoyage des vitres de la salle des fêtes et de la mairie.

Elle rappelle que cette prestation a été réalisée il y a 3 ans (suite à la délibération en date du 18 septembre 2020) et qu'il conviendrait de réaliser de nouveau cette opération de nettoyage.

Elle indique que l'entreprise adaptée AVEHC basée à Chamberet ne propose plus ce type de prestation et qu'une proposition a été sollicitée auprès de Services Prox, Chantier d'insertion basé à Uzerche. Le montant de la prestation est fixé à 690 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

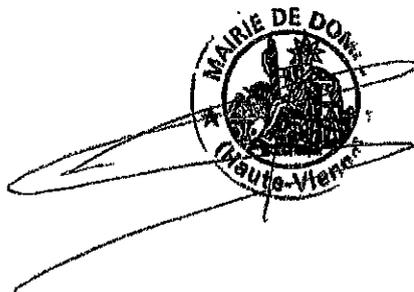
- De valider la proposition de Services Prox pour le nettoyage des vitres de la mairie et de la salle des fêtes pour un montant total de 690 € TTC.
- D'autoriser Mme le maire à signer la proposition et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 14 octobre 2023

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20231014-D2023-054-DE
Date de télétransmission : 17/10/2023
Date de réception préfecture : 17/10/2023